



# 2017 : UNE NOUVELLE ANNÉE !



## EDITO

Lundi 9 janvier, à Dax, se déroulait le procès de Jon PALAIS. Ce dernier était assigné par la BNP Paribas, pour le vol de 14 chaises dans une de leur agence parisienne en octobre 2015.

Le concept de "réquisition citoyenne de chaises" ("Rendez les milliards, nous rendrons les chaises !") avait été lancé en février 2015 dans une agence HSBC de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) après le scandale des Swissleaks.



Cette démarche de désobéissance civile avec des actions à visage découvert ont permis de médiatiser le sujet de l'évasion fiscale et dénoncer l'impunité des banques qui organisent l'évasion fiscale par des montages financiers.

Le 13 janvier 2017 s'est tenu le CTL suppression d'emplois auquel nous n'avons pas participé pour la simple et bonne raison que ces suppressions sont actées nationalement et que nous n'avons à ce stade aucun avis à donner sur quel service plus qu'un autre doit subir la sentence... Tous les services sont en détresse et aucun ne peut désormais absorber sans mal cette politique destructrice. La direction devra assumer ses choix face à la souffrance au travail qu'engendrent ces derniers et solidaires finances publiques continuera à combattre ces situations sans jamais entrer dans de la cogestion et/ou dans un simulacre de dialogue social

Vous ne voyez peut-être pas le lien entre le procès et le CTL.

Et pourtant il est évident ! La lutte contre la fraude fiscale est une mission DGFIP et ce n'est pas en supprimant des emplois par milliers années après années que la fraude fiscale sera combattue comme elle devrait par notre administration !!! Au 1er septembre 2017 ce seront encore 27 emplois qui disparaissent en Isère et 1538 au niveau national ! (et plus de 35000 en 10 ans!!!!).

Alors, le parallèle entre un militant jugé pour « vol de chaises » et des « cols blancs » qui, sous couvert d'une politique nationale de restriction budgétaire, volent impunément des milliers de chaises par le biais des suppressions d'emplois, à la seule administration en charge de la lutte contre la fraude fiscale est évident. Ces derniers, eux, ne sont pourtant absolument pas inquiétés par la justice. Pourtant ils participent à l'aggravation de cette fraude en tranchant sans vergogne dans des effectifs déjà insuffisants. Et pour combattre l'évasion fiscale il faut des combattants !!!

*Il était une fois quatre individus qu'on appelait « Tout le monde », « Quelqu'un », « Chacun » et « Personne ».*

*Il y avait un important travail à faire, et on a demandé à « Tout le monde » de le faire.*

*« Tout le monde » était persuadé que « Quelqu'un » le ferait. « Chacun » pouvait l'avoir fait, mais, en réalité, « Personne » ne le fit.*

*« Quelqu'un » se fâcha car c'était le travail de « Tout le monde » !*

*« Tout le monde » pensa que « Chacun » pouvait le faire, et « Personne » ne doutait que « Quelqu'un » le ferait.*

*En fin de compte, « Tout le monde » fit des reproches à « Chacun », parce que « Personne » n'avait fait ce que « Quelqu'un » aurait pu faire.*

*MORALITE : Sans vouloir le reprocher à « Tout le monde », il serait bon que « Chacun » fasse ce qu'il doit sans nourrir l'espoir que « Quelqu'un » le fera à sa place.*

## Réception au CFP de la mure en 2013... : Ouverture tous les jours ! Particuliers et entreprises



**2016, les horaires de réceptions ont bien diminué** (matins uniquement), et depuis le 1er janvier 2017, transfert du SIE sur Grenoble...

Quant à l'affichage, on en parle ou bien ?  
La charte Marianne est bien loin !!!



### Dans la sphère du contrôle fiscal :

Vue, cette NOTE DE SERVICE :

« **Résumé** : Le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) a été modernisé. Les liens pour accéder à la Charte des droits et obligations du contribuable vérifié ne sont désormais plus à jour. »

On peut noter que « Moderniser » veut dire impossibilité pour le contribuable d'accéder aux textes, donc ne plus voir ses droits respectés.

Mais aucune crainte, la recette pour pallier ce problème est détaillée plus avant dans le commentaire, détaillé en 3 points :

1. Si le contrôle est en cours pour lesquels la première intervention est intervenue avant le 5 janvier 2017, un courrier papier doit être remis au contribuable l'informant non pas de ses droits, mais de la nouvelle adresse ou il pourra les consulter...
2. Si l'avis de vérification a été envoyé entre le 5 janvier 2017 et la date de publication de la présente note (date que l'on aura été récupérer soi-même, évidemment...), le même courrier sera envoyé en AR afin que le contribuable soit informé (de l'adresse) avant la première intervention sur place... si le délai le permet... Sinon, tant pis il ne sera au courant que lors de la première intervention sur place. Bof, ça n'est pas si grave...
3. Mais qu'on se rassure, les imprimés d'avis de vérification envoyés à compter de la publication de la présente note (mm remarque que précédemment...) mentionneront les bonnes adresses internet (si tant est que l'on utilise ceux de ladite note et non ceux fournis dans les applications...). C'est bien le moins que l'on puisse faire !!!

**Et dire que depuis des années on nous fait tout un pataquès des prises en compte des modifications de logos et des appellations fluctuantes du ministère... sans parler de la procédure...**

## Le coin des SIE (pêle-mêle)

### Témoignage d'un agent :

Le dernier batch de fin de mois d'octobre d'AMR et MDP à envoyer aux redevables présentait des problèmes de rédaction, les taxes n'étant pas lisibles.

Pour notre seul service, la répartition des états par bureau a nécessité plusieurs heures car on regarde les codes de gestion dans MIRIAM ETAT PAR ETAT.

On n'a pu le remarquer car il y en a trop, un mail nous a été envoyé pour stopper les envois. Un nouvel envoi était attendu (sachant que nous avons 2 traitements « batch » par mois) !!!

Les redevables à la CFE ont reçu un courrier pour les inviter (pour ceux qui ne l'avaient pas encore fait) à créer leur espace pro pour la payer (y compris ceux qui sont exonérés la première année). Dans le lot une erreur s'est glissée, pour certains avec un zéro en trop (ceux dont la CFE était déjà supérieure à 1000 €). Donc les appels, les mails et la réception ont explosé .Des courriers rectificatifs devaient être envoyés.

On nous a également signalé des usurpations d'identité. Lors des demandes de remboursement certains malins ont réussi à se glisser dans les abonnements pro pour y mettre leur RIB. On nous demande donc de veiller au grain!!!!

Et une fois de plus notre site pour visualiser et payer était indisponible pendant plusieurs jours, donc appels, courriels, réception, etc...

### Sur les anomalies rencontrées suite au déploiement d'e-contact dans les SIE

Lettre au Père Noël d'un agent sur le forum :

*« Cher père Noël,*

*Peux-tu faire fonctionner e-contact dans les SIE, nous serions tous tellement heureux de bien finir l'année.*

*Joyeux Noël à tous. »*

### **EN BREF**

Cette consigne provenant du bureau GF2 de la Centrale, confirmée par la division de la fisca pro du 38 à ses SIE :

« Certains redevables de la CFE et/ou de l'IFER peuvent se manifester à l'approche de l'échéance (le 15/12) car ils n'ont pas reçu leur code d'activation en raison des délais d'acheminement ou ils ont procédé à la création tardive de leur espace en mode expert suite au blocage temporaire de cette fonctionnalité. »

Des éléments de langage, joints au message, expliquent au contribuable qu'il est responsable de sa situation et passible de 5% de majoration si retardataire, mais qu'il pourra demander une remise gracieuse de celle-ci s'il avait effectué sa demande dans les délais...

Donc on explique au contribuable que, s'il n'a pu effectuer son paiement (obligatoirement par internet), à cause de l'informatique déficiente de la DGFIP, on l'autorise à demander une remise GRACIEUSE (donc pas de droit) des pénalités qu'il n'aurait jamais eues si le système fonctionnait...

LA DGFIP, pour limiter la multitude des réclamations dues à un problème de code d'activation, a décalé la date de pénalisation au 15/01.

La DDFIP 38, suivant en ce sens les consignes de la DGFIP, a pris soin de préciser que CE POINT NE DOIT FAIRE L'OBJET D'AUCUNE DIFFUSION AUPRÈS DES USAGERS.

On notera d'ailleurs que c'est le seul passage porté en lettres majuscules et on vous laissera en déduire ce qui semble important pour la direction : les problèmes des contribuables ou la velléité de leur cacher des informations !

### Réponse du Père Noël CAP USAGERS :

*« Chers membres de la communauté,*

*Le père Noël GESPRO déposera ce soir entre 18h et 19h, au pied du sapin, un paquet contenant diverses corrections des anomalies rencontrées par les SIE.*

*Je n'ai cependant pas le détail du contenu du paquet ; le père Noël E-contacts n'a rien à livrer sur ces points, mais espère que les SIE finiront l'année heureux !*

*Joyeux Noël à tous de la part de l'équipe E-contacts. »*

Cette réponse, certes pleine d'humour, ne compense tout de même pas les difficultés rencontrées suite à une mise en place encore une fois précipitée et sans anticipation des problèmes des services.

## EN BREF

### Mail d'un contribuable (pourtant adepte de la dématérialisation) sur le tout-numérique...

The screenshot shows the 'e-contacts' interface. At the top, there's a navigation bar with 'e-contacts' and 'Profil : Agent'. Below it, a section titled 'Traiter une demande' contains tabs for 'Boîte de réception', 'Suivi', 'Création d'une demande', and 'Brouillons'. The 'Informations usager' section displays various fields for a user, including fiscal number, address, phone numbers, and birth details. Below this is a table with columns: N°, Adresse, Objet, Canal, Origine, Type, Service, Statut, Suivi par, and Dernier message. A single row is visible with the object 'Autre question'. Below the table, there's a form for 'Nature du traitement' with a dropdown menu and an 'Annuler' button. The main content area shows an email thread starting with 'Demande initiale de l'usager' dated 18/01/2017. The email text discusses a tax notice and the user's frustration with the online service.

ELEMENTAIRE  
MON CHER  
WATSON

Concernant la mesure fiscale à destination des classes moyennes, la note de la DG est enfin sortie le 14 décembre (et actuellement diffusée aux services), et tout devient limpide :

Elle précise que, selon des seuils A ou B et une « sortie en sifflet », l'application anticipée de la mesure de diminution se fera de manière homothétique en 2017 sur la base des revenus 2015 imposés en 2016, et que, pour éviter des régularisations ex post, les contribuables se retourneront vers le site ou vers les services...

Vous voilà éclairés ! Vous êtes donc en mesure de répondre aux demandes des « rares » usagers qui n'auraient pas, eux, tout bien compris.

On notera que, à titre pratique, dans son immense bonté, la DG a précisé que si cette mesure rend le contribuable non imposable, il ne sera plus prélevé (La Palice, si tu nous entends...).

Retrouvez toute la substantifique moelle de cette mesure dans la note de service 161R828-2016-12-3061.

Comment les agents qui luttent pour la sauvegarde de leurs métiers et de leurs conditions de vie au travail sont considérés par leur directeur...



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ISERE  
SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES  
8, rue de Belgrade  
38022 GRENOBLE CEDEX

GRENOBLE, le 16 novembre 2016

Le Directeur départemental des finances publiques

à

Affaire suivie par [REDACTED]  
[REDACTED]@dgfip.finances.gouv.fr  
☎ 04 76 [REDACTED] ☎ 04 76 [REDACTED]

Madame Isabelle FERRUCCI  
Contrôleur des Finances publiques  
SIP OISANS-DRAC

Référence :

Vous avez participé, le 15 novembre 2016, à une action de blocage du site Jean Moulin de Vienne en interdisant aux personnels l'accès aux locaux.

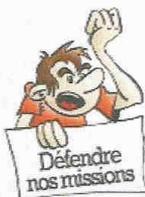
Je vous rappelle que cette action qui constitue une atteinte à la liberté de travailler est illicite.

Sans préjudice des suites, notamment administratives, qui pourront être données, je vous informe qu'en l'absence de dépôt d'une demande préalable de crédit temps syndical (CTS) -en cours de vérification- il sera procédé à une retenue d'1/30<sup>ème</sup> sur votre traitement.

Fait, à Grenoble le 16 novembre 2016

Jean-Pierre PERY

## Et voilà la réponse qu'ils lui apportent !!!



**SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES**  
SECTION DE L'ISERE  
38-40, avenue Rhin et Danube  
38047 GRENOBLE CEDEX 2

GRENOBLE, le 20 décembre 2016

La Secrétaire Départementale  
de Solidaires Finances Publiques

à

Affaire suivie par les agents de la DDFIP

Monsieur Jean-Pierre PERY  
Directeur Départemental des Finances Publiques

Référence : votre courrier

Vous avez participé, le 15 novembre 2016, à une action de blocage du site de Rhin et Danube de Grenoble en interdisant aux usagers l'accès aux locaux.

Je vous rappelle que vous êtes coutumier du fait dans le sens où depuis quelques années vous réduisez les horaires d'ouverture au public sur l'ensemble du département, et que vous vous apprêtez à passer à la vitesse supérieure, en refusant aux usagers d'être reçus sans rendez-vous.

Sans préjudice des suites, notamment sociales, qui pourront être données, et sans retenue d'aucune sorte sur votre traitement, je vous informe que le courrier de menaces adressé à certains agents n'empêchera en rien l'expression de ceux-ci, quelle qu'en soit la forme.

Ce courrier fait suite, selon vous, à une action de blocage pour laquelle vous n'avez pas daigné venir à la rencontre des agents, ni même dépêcher quelqu'un de la direction pour attester de la réalité et de l'éventuelle durée du blocage et des agents impliqués dans cette action. Sur quelle base s'est d'ailleurs faite la dénonciation des destinataires dudit courrier ? Mystère... Probablement que certains de vos collaborateurs physionomistes auront fait preuve d'un zèle particulier !

Fait à Grenoble le 20 décembre 2016



Isabelle FERRUCCI





Le 19 janvier 2017

**Solidaires** SYNDICAL NATIONAL  
**Finances Publiques**

## La solution...

***L'évaluation professionnelle revient comme un éternel marronnier administratif. Mais cette année marque un véritable tournant qui remet sur le devant de la scène le pire d'un dispositif que Solidaires Finances Publiques dénonce et combat depuis son origine.***

### Un outil de soumission

*L'action syndicale avait permis, au fil du temps, de limiter les effets négatifs de la procédure d'évaluation notation : rotation des majorations, 70 % des agent-e-s évalué-e-s bénéficiaires d'une accélération de carrière !*

*Mais le non-protocole PPCR vient balayer ces maigres avancées en instaurant une cadence unique d'avancement et la fin programmée du régime des RMVP (réduction/majoration/valorisation/pénalisation).*

### L'entretien n'est pas obligatoire

*Avec son compte-rendu, l'entretien individuel redevient l'étape centrale d'un dispositif qui va non seulement conditionner de manière encore plus arbitraire la promotion interne des personnels, mais également devenir l'outil de la rémunération variable et individualisée (à la tête du client en somme) portée par le RIFSEEP.*

*Derrière ce moment idyllique décrit par l'administration se cache une arme de destruction massive des collectifs de travail.*

*Il s'agit en réalité de vous faire accepter, de force, de vous soumettre à la dictature des indicateurs de performance, et de vous appâter par les maigres possibilités d'avancement et de progression de carrière : un leurre quand le volume des promotions se rabougrisse, quand le bel espace professionnel promis par la fusion se rétrécit considérablement sous l'effet des contraintes budgétaires. Quant au dialogue, il se résume à un monologue, voire à un réquisitoire : quand vous franchissez le seuil du bureau de votre chef de service, votre sort est généralement déjà scellé*

**Ce n'est pas pour rien si la DGFIP elle-même considère que l'évaluation individuelle est constitutive d'un risque psychosocial !**

### Ne rien faire, c'est accepter !

*Face à l'empilement des réformes et des suppressions d'emplois qui broient les repères professionnels, le boycott est un acte individuel de protestation collective qui nous permettra de sortir de ce dispositif abusif, délétère et toxique !*

*Exigeons un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions, dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en termes de gestion des ressources humaines.*

## ...C'est le BOYCOTT !!

**Pour nous joindre : [contact@solidairesfinancespubliques.org](mailto:contact@solidairesfinancespubliques.org)**

## Cadres C

La CAPL d'affectation des agents de catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la restructuration de certains services et la CAPL d'affectation des agents de catégorie C au 1<sup>er</sup> mars 2017 se sont tenues le 12 décembre 2016.

Lors de la lecture de leur déclaration liminaire, les élus de Solidaires Finances Publiques ont exigé que les postes vacants sollicités soient pourvus, dans l'ordre de préférence des agents.

Une fois de plus, la direction nous a donné l'affectation des agents ALD en séance. Le président, M. Blanc, directeur du Pôle pilotage et ressources, s'est cependant engagé à fournir les documents concernant les ALD en amont des prochaines CAP afin que les représentants aient le temps de les étudier correctement, amélioration notable sur ce point si l'on compare avec l'ancienne direction de ce pôle !

La première de ces deux CAPL a uniquement entériné l'affectation des agents suite aux fusions de services et suppressions de trésoreries : fusion des SIP Grenoble Vercors et Grenoble Belledonne, fusion des SIE Grenoble Vercors et Grenoble Belledonne, fusion des SIE La Mûre et Grenoble Oisans-Drac, fermeture des trésoreries de Pontcharra et Saint-Jean de Boumays.

La seconde CAPL s'est révélée plus compliquée : obtenir sa mutation relève maintenant d'un véritable exploit puisque la direction locale a décidé, pour la première fois depuis plusieurs années, de ne pas pourvoir certains postes vacants ! En effet, sur cinq demandes de mutation sur la RAN de Grenoble, deux agents ont obtenu leur 1<sup>er</sup> vœu. En revanche, trois collègues qui demandaient chacun, en premier vœu, un des sept postes vacants en Direction se le sont vu refuser. Pour justifier ce choix, la DDFiP s'est, d'une part, retranchée derrière un sur-effectif de B en direction et se permet, d'autre part, de « reporter » les mouvements de personnel au mois de septembre 2017 prétextant un mouvement plus fluide qui permettrait de compenser le déséquilibre occasionné dans certains services.

En réponse, nous avons rappelé à la direction qu'elle a elle-même créé ce sur-effectif au mouvement local B de septembre 2016, que certains agents ne pourront pas renouveler leur demande au mois de septembre puisqu'ils doivent obligatoirement rester douze mois dans leur service et que d'autres obtiendront satisfaction... s'ils ne se font pas primer à l'ancienneté. Les agents de la catégorie la plus fragile subissent donc une double peine en supportant les décisions de l'administration : ils doivent rester trois ans sur leur première affectation et servent de variable d'ajustement à la gestion des effectifs. Nous avons également rappelé à l'administration que les postes en direction ne peuvent pas être demandés au niveau national par les cadres C et que si ces agents ne les obtiennent pas en local, ils n'ont aucun moyen d'y accéder. Doit-on s'attendre à un recrutement en direction basé uniquement sur le profil des candidats ?

A l'issue des débats, seul un agent sur les trois collègues lésés a réussi à obtenir un vœu plus conforme à ses attentes. Concernant les RAN extérieures, nous n'avons pas eu besoin d'intervenir, le mouvement juridique respectant les règles d'affectation.

A l'issue du mouvement juridique, 87 postes restent vacants (57 sur la RAN Grenoble, 28 sur les RAN extérieures et 2 EDR).

Après prise en compte des temps partiels, affectation des ALD, détachés, etc, le déficit d'agent en Isère grossit d'un mouvement à l'autre. En effet, il était de 29,6 agents en mars 2016 ; Au 1<sup>er</sup> mars 2017, il sera de 40,3 agents !!! Pour ces raisons, les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté contre le projet de mouvement au 1<sup>er</sup> mars 2017.

L'union CFTC-CFDT-UNSA étant absente lors de cette commission, les votes pour les deux CAPL sont les suivants :

- contre : 4 (2 Solidaires Finances Publiques, 2 CGT)
- pour : 4 (administration)

Isabelle Manfredonia - CDIF GRENOBLE 04.76.39.39.60	Patricia Réolon - SIP LA MURE 04.76.81.52.30
Karine Arnaud - SIP BELLEDONNE-VERCORS 04.38.70.11.62	Catherine Guennal - SIP GRESIVAUDAN . 04.76.54.91.44
Marjolaine Ploton - SIP VIENNE 04.74.31.31.43	Yannick Stevens - DIRECTION 04.76.70.85.82



Par ton adhésion à Solidaires Finances Publiques, tu apportes un témoignage de soutien à un syndicat présent, efficace et combatif, et tu manifestes ton attachement aux valeurs d'indépendance, de solidarité, de justice fiscale et sociale, d'unité et de démocratie qu'il défend.

<b>SECTION :</b>		<b>Bulletin d'adhésion 2017</b>	
<b>Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement</b>			
<b>IDENTIFIANTS</b>			
N° DGFIP (6 chiffres) .....		N° ANAIS (10 chiffres) .....	
NOM d'usage	.....	Prénom	.....
NOM de naissance	.....	Date de naissance	.....
Cadre :	.....	Grade :	.....
	.....	Echelon :	.....
	.....	Date de prise de rang :	.....
<b>Informations professionnelles</b>		<b>Informations personnelles</b>	
Service :	.....	Adresse perso. :	.....
Site :	.....	.....	.....
Temps partiel : .....	..... %	.....	.....
@	.....	@	.....
☎	.....	☎	.....
<small>Ces informations sont obligatoires</small>		<small>Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur <a href="http://solidairesfinancespubliques.org">solidairesfinancespubliques.org</a></small>	
<b>Montant de la cotisation</b> → <input type="text"/>			
<b>Solidaires Finances Publiques</b>			
<small>Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44    <a href="mailto:contact@solidairesfinancespubliques.org">contact@solidairesfinancespubliques.org</a>    <a href="http://solidairesfinancespubliques.org">solidairesfinancespubliques.org</a></small>			

Barème (en fonction du grade au 31/12/2016) sur :  
<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/adherer.html>



Solidaires Finances Publiques Isère  
38 avenue Rhin et Danube, 38100 GRENOBLE  
04.76.39.39.90 / [solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr)